

Zeitschrift:	Minaria Helvetica : Zeitschrift der Schweizerischen Gesellschaft für historische Bergbauforschung = bulletin de la Société suisse des mines = bollettino della Società svizzera di storia delle miniere
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Historische Bergbauforschung
Band:	- (1988)
Heft:	8a
Artikel:	La mine de cuivre de la Lée, Zinal
Autor:	Maignan, Michel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1089582

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Michel Maignan, Le Muids

La Mine de Cuivre de la Lée , Zinal

La Mine de cuivre se trouve au dessus de Zinal, à 1920 m d'altitude en remontant le cours de la Navisance. En remontant on traverse d'abord les plats de la Lé, puis on monte vers le nord juste avant le torrent du Vichiesso. Le trajet pédestre dure une heure depuis Zinal. On arrive alors sous l'ancienne cabane des mineurs, puis au dessus de l'éboulis aux deux entrées de galeries.

Géologie

La mine est située dans une barre de serpentine bordant en plusieurs strates la rive gauche du vallon de Zinal, sous la Garde de Bordon. L'épaisseur des strates est d'environ 50m.

La chalcopyrite de veines, CuFeS₂, a été exploitée pour sa teneur de 30% en cuivre.

La tentative de Concession des Mines à Charles-Gustave Mandel

Plus particulièrement pour le Binntal, mais aussi pour la mine du Val d'Aniviers, l'Etat a concédé en 1730 les concessions d'exploitation à un Anglais, Charles-gustave Mandel.

Cet accord de concession fut présenté en 13 points aux communes concernées:

"creuser et découvrir toutes sortes de mines, de quelle nature et espèce qu'elles puissent être,toutefois à conformité des articles suivants:

.Premièrement

que tous ceux qui entreprennent et continuent ces travaux métalliques jouissent paisiblement de toutes les franchises du mineur selon la coutume et suivant le droit des gens sans y être troublés, inquiétés ni molestés

.en deuxième lieu,

nous leur permettons d'établir des magasins et faire des amas de toutes sortes des métaux,minéraux et sels..... et partout où bon leur semblera pour en faciliter le débit dans les différents endroits du pays, et pouvoir librement et avec facilité transporter hors du pays ce qui n'y pourra pas être débité et consumé, avec cette restriction de débiter et vendre le fer à un plus bas prix que celui qu'on fait

venir des pays étrangers, et quant au sel,.. de le céder et vendre entièrement au souverain Etat

.en troisième lieu,

qu'ils soient exempts de tous droits, impôts de quelle nature qu'ils puissent être pour le débit et l'envoi de ces marchandises, .. avec cette restriction cependant que les marchandises de leurs fabriques payent les péages et que les étrangères passeront par les soustes

.en quatrième lieu,

nous leur donnons droit, et aux associés, de pouvoir se procurer des victuailles et autres choses nécessaires pour leur entretien

.en cinquième lieu,

nous permettons de même aux directeurs pour soutenir l'autorité et pour mieux tenir ces gens en bride d'exercer la juridiction conjointement avec un de nos officiers

.en sixième lieu,

ils seront en droit, en ce qui concerne la direction des minières, d'élire en cas de besoin et à leur fantaisie un prévôt des mineurs avec un juge et un ou plusieurs assesseurs

.en septième lieu,

de même ont-ils la permission, puisque les métaux, minéraux et sels demandent beaucoup de dépenses, de s'en faire accomplir sans trouble toutes sortes d'ouvrages imaginables, connus et inconnus dans nos Etats, tant à cette heure que dans la suite...

.en huitième lieu,

nous permettons de donner des ordres précis et nécessaires par tout l'Etat que les habitants leurs indiqueront et enseigneront toutes les mines, minéraux et sels qui s'y trouveront

.en neuvième lieu,

nous leur donnons permission, pleine liberté et droit de faire sentiers et grands chemins par champs et prés..., le tout cependant à leurs propres frais et avec dédommagement des biens et places endommagées

.en dixième lieu,

....ils ne seront pas molestés ni inquiétés directement ni indirectement dans leur religion, sans cependant l'exercer publiquement...,et qu'en cas qu'ils renconteront le très-saint sacrement,,, ils tireront les chapeaux avec toute la modestie ou se retireront sans bruit

.en onzième lieu,
après l'échéance de ces 15 années... ils remettront et céderons tous les bâtiments, travaux, outils qui se trouveront faits pour cette entreprise au souverain Etat en laissant à sa générosité de donner ce qu'il trouvera convenable pour la valeur des choses qu'on cède

.en douzième lieu,
le souverain Etat s'attend avec justice à des reconnaissances raisonnables qui tiendront lieu de 35 quintaux de fer

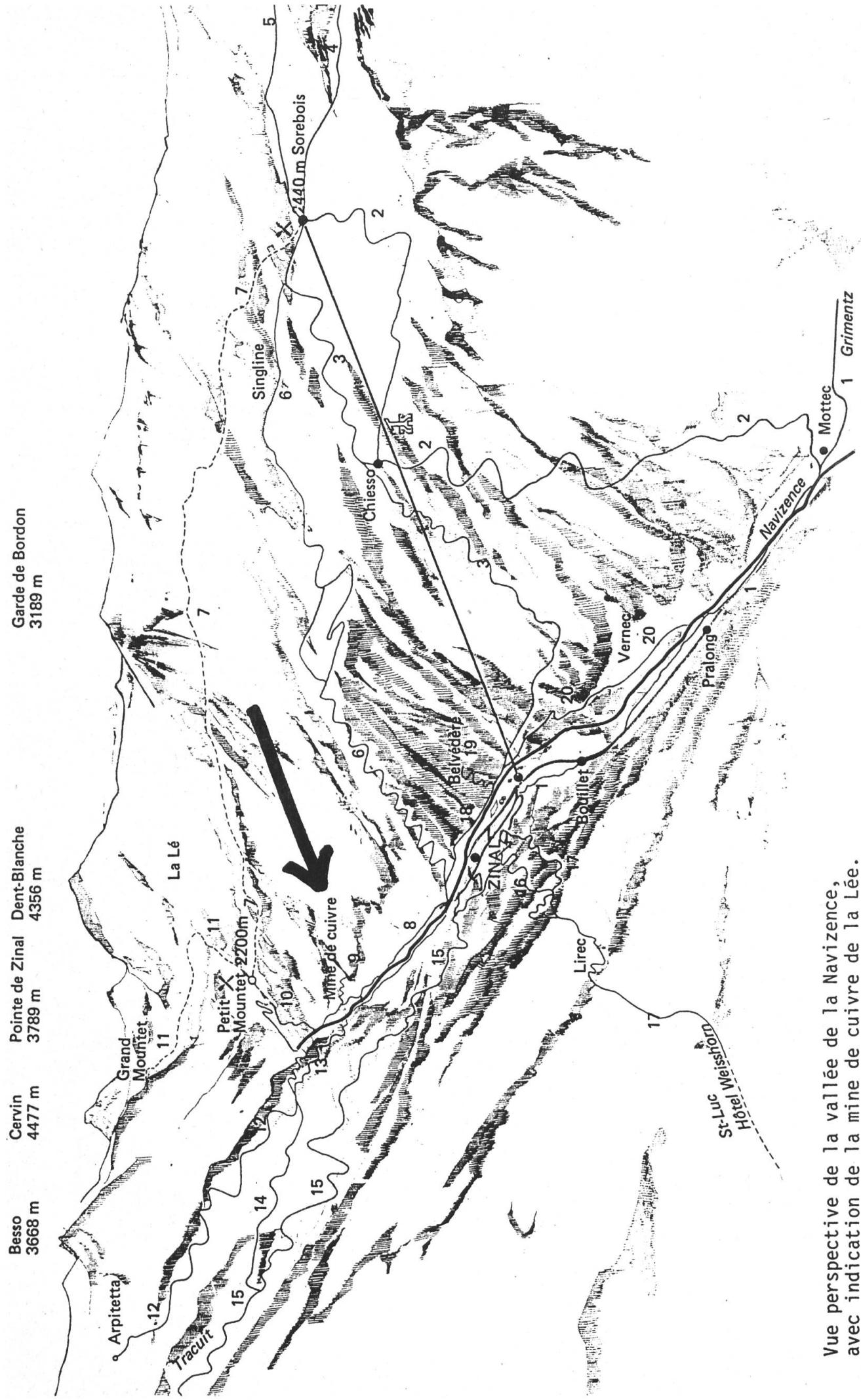
.finalement
ledit sieur Mandel... conviendront avec les propriétaires du prix des meubles, places, bâtimens, bois et autres choses nécessaires"

Cette concession de 1730 donna lieu à une opposition virulente depuis Conches, Sion, Lens et Anniviers .

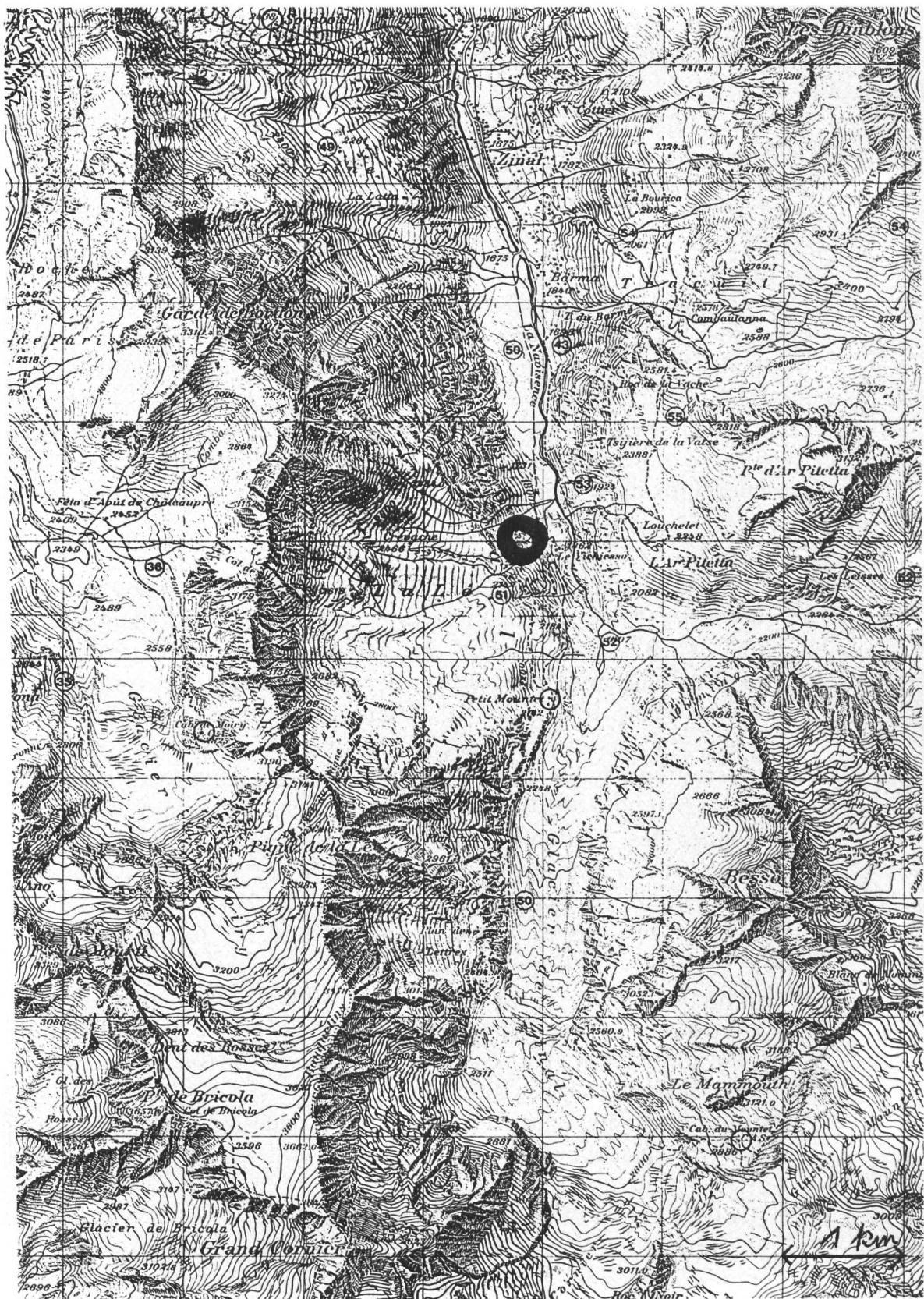
En résultat les entrepreneurs Mandel et Aston, étrangers car Anglais, et protestants car Anglais !, durent renoncer et quitter le Valais, et laisser une exploitation hypothétique aux indigènes....

Quelques indications d'exploitation de la Mine de la Lée
Les premiers documents actuellement connus ne datent que de 1857, puis une deuxième période d'activité de 1900 à 1902. Mais les conflits n'étaient plus avec une concession en des mains protestantes, mais entre les bergers et les mineurs.... En 1901, on trouve mention de 6 coups de fusils sur les vaches, et de prise illicite du bois pour affouage sur l'alpe contre défense formelle. Puis en réponse, viennent les limitations des heures de tirs d'explosifs, et l'obligation " autant pour les chefs que pour les ouvriers de veiller à la sécurité des gens et du bétail".

Vestiges visitables
On peut actuellement voir à l'extérieur et à l'intérieur de la cabane des mineurs des chariots, des carcasses rouillées, deux treuils, et des échantillons de mineraï.
D'autre part on peut encore entrer dans la galerie principale d'une longueur de 400m, avec plusieurs boyaux latéraux,, dont l'un sort sous une cascade.
Des informations pour visite peuvent être obtenues auprès de l'office du tourisme.



Vue perspective de la vallée de la Navizence,
 avec indication de la mine de cuivre de la Lée.



Emplacement de la mine de la Lée sur la carte du Val d'Anniviers